

Division des personnels enseignants  
DPE 1 – Bureau de la gestion des carrières

Affaire suivie par :

Marie-Gabrielle MANCEL

Aurélie LEDOUX

Tél : 01 64 41 26 92

Tél : 01 80 39 60 82

Mél :

[Juracademique.dsden77@ac-creteil.fr](mailto:Juracademique.dsden77@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol

77 000 Melun

[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Melun, le 13 mars 2023

Le recteur de l'académie de Créteil,

A

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
nouvellement titularisés (Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
ayant des SEGPA, ULIS, classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription  
(Pour information)

**Objet : remise des diplômes professionnels de professeurs des écoles – session 2022**

Votre titularisation en qualité de professeur des écoles vous confère un certificat d'aptitude au professorat des écoles.

Afin d'obtenir votre diplôme et d'éviter tout vol ou toute utilisation frauduleuse lors de la remise de celui-ci, vous devez en faire la demande écrite à l'adresse suivante ci-contre :

**DSDEN de Seine-et-Marne  
20, quai Hippolyte Rossignol  
DPE1 – bureau de la gestion des carrières  
77010 MELUN CEDEX**

Votre demande devra être accompagnée de la copie de votre pièce d'identité et d'une enveloppe format A4 (22.9 X 32.4) portant vos coordonnées et affranchie pour un envoi en France en **recommandé avec accusé de réception (jusqu'à 100g)**.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services  
de l'éducation nationale de Seine-et-marne



Valérie DEBUCHY